

Le Comité régional,

Rappelant la résolution WHA32.25;

Ayant présent à l'esprit le Plan international d'action adopté par l'Assemblée mondiale sur le vieillissement, tenue à Vienne en 1982;

Notant que d'ici à l'an 2000 la population âgée augmentera sensiblement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement de la Région du Pacifique occidental;

Reconnaissant la nécessité de s'occuper d'un certain nombre de problèmes critiques qui entravent la promotion de la santé et le bien-être économique et social des personnes âgées;

Notant que dans certains pays les personnes âgées utilisent, comme les très jeunes, une part exagérément grande du budget de la santé, et que la prévention des incapacités et de la dépendance, la promotion de la santé, et les mesures visant à assurer l'autonomie des personnes âgées, et l'appui de leurs pairs et de leurs familles sont des données importantes si l'on veut assurer une meilleure utilisation des ressources;

Considérant que les quatre études de pays entreprises dans la Région du Pacifique occidental révèlent une série de problèmes de santé communs auxquels il faut trouver une solution si l'on veut que les personnes âgées deviennent un groupe indépendant et actif au sein de la collectivité,

1. PRIE les Etats Membres :

- 1) d'accorder davantage d'attention aux problèmes des personnes âgées dans leurs politiques et leurs programmes sanitaires nationaux, en formulant des stratégies et des méthodes;
- 2) d'entreprendre des études bénéficiant de la coopération interpays chaque fois que possible, afin de constituer une base d'information suffisante;

2. PRIE le Directeur régional :

- 1) d'intensifier la coopération de l'OMS à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales sur la santé des personnes âgées;
- 2) de coopérer avec les Etats Membres à la promotion de l'échange d'information sur la prise en charge des personnes âgées.